

**Décision du 25 avril 2017 portant délégation de signature**

NOR : *INTV1714556S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Abdelslam Bouslah, directeur des affaires immobilières et logistiques, à l'effet de signer tous actes d'un montant inférieur à 90 000 euros HT tels que définis ci-dessous :

- les titres de recettes émis à l'encontre des débiteurs de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;
- les amplifications et certifications de pièces relevant du champ de compétence de la direction des affaires immobilières et logistiques, tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 avril 2017.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI

